

temps présent

**Sale temps** pour les  
" professeurs  
de France " p. 2, 3



**Quel avenir pour la  
formation** des enseignants  
et des CPE ? p.4, 5

**Intra 2007: la victoire sur  
Robien confisquée** p.5

droits et libertés

**Sans papiers** : histoire d'un  
conflit dans la " France  
d'après " p.6

infos

Métier, catégories p. 7

vie du snes

Organisation de la section  
académique du S.N.E.S p. 8

**ENCART**

- Stages syndicaux
- Formation continue

é d i t o

Pourtant syndiquée de longue date, cette collègue affirmait, en juin dernier, qu'avant de se lancer dans une action, elle y réfléchirait à deux fois. Elle ajoutait que les électeurs devaient d'abord prendre conscience des conséquences de leur vote puisque les sondages restaient si favorables après l'annonce des premières mesures décidées par le gouvernement et le président. Cette lassitude se comprend quand on constate combien les valeurs auxquelles nous, professionnels de l'éducation, sommes profondément attachés semblent avoir été rejetées, dédaignées ou ignorées par la majorité de nos concitoyens lors des dernières élections. Néanmoins, notre réflexion devrait nous amener à examiner la part que nous avons prise dans cette situation. Pourquoi ces valeurs sont-elles aujourd'hui si peu partagées dans l'opinion ? Pourquoi n'avons-nous pas su nous faire entendre davantage ? Et passé ce premier moment de lassitude, quelle doit être notre attitude dans les semaines et les mois à venir ?

Nous devons d'abord prendre en compte la détermination de ce gouvernement qui n'attendra pas pour agir. L'annonce des suppressions de postes, l'offensive contre le droit de grève sont autant de signes de sa volonté de profiter de son « état de grâce ». **Ne pas réagir revient à encourager le gouvernement, à le pousser à aller encore plus loin.** On voit bien que l'objectif de ne remplacer, dans la Fonction publique, qu'un départ à la retraite sur deux est une priorité et que la ponction prévue pour 2008 sera poursuivie durant toute la législature si nous ne réagissons pas. **Ce n'est pas un combat perdu d'avance** puisque l'opinion, la même qui semble si favorable à Sarkozy, sondage après sondage, manifeste son attachement au service public.

Il nous faut donc reprendre inlassablement notre travail d'explication auprès de l'opinion publique mais aussi et peut-être d'abord dans les salles des profs et partout où il faudra convaincre des collègues. Il nous faut réaffirmer que chaque élève a droit à l'éducation, que l'augmentation des salaires ne passe pas par les heures supplémentaires et l'aggravation des conditions de travail. **Réaffirmer le droit des sans-papiers à rester sur le territoire, l'égalité devant l'accès aux soins, la nécessité pour un pays d'avoir un service public fort, le bien-fondé de l'impôt et de la dépense publique.**

Il faut enfin nous interroger sur les conditions de futurs succès. Le syndicalisme doit préserver jalousement son indépendance mais on voit aussi combien il est difficile de faire avancer nos idées en restant isolés dans un paysage politique dévasté. En Allemagne, en Italie, des tentatives de recomposition politique visent à ouvrir de nouvelles formes de participation citoyenne dont nous pourrions peut être tirer profit. **Quelles convergences sont possibles avec tous ceux qui sont à même de partager les mêmes valeurs,** autres syndicats, associations et même les partis politiques afin de dégager de nouvelles perspectives ? Il ne s'agit pas de s'en remettre à des rencontres d'appareils mais de réfléchir collectivement à l'opportunité de s'y engager et aux conditions de la réussite d'une telle démarche, comme il nous faudrait également repenser aux conditions de l'unité syndicale.

Cela suppose aussi que nous soyons suffisamment forts dans notre domaine pour pouvoir nous faire entendre. **Il nous faut donc d'abord convaincre nos collègues, leur faire partager nos idées et nos valeurs, et leur faire comprendre que, plus que jamais, il faut renforcer le syndicat face à un pouvoir déterminé à le briser.** C'est l'affaire de tous.

**Michel DEVRED**

# Sale temps pour les « professeurs de France »\*

PAR MICHEL DEVRED

\*terme utilisé par le rapport Darcos, qui oublie que l'éducation, c'est aussi l'affaire des CPE, des COP, etc...

**Le nouveau président n'a pas dérogé à la tradition d'une suractivité législative en début de mandat, les fameux « 100 jours » qui permettent la mise en œuvre des promesses les plus spectaculaires des candidats. En l'occurrence, le calendrier a également permis de faire passer des lois sociales sans craindre de réactions virulentes des organisations syndicales.**

## **Le bilan des mesures Sarkozy depuis les vacances est éloquent**

Le « paquet fiscal » instaure une fiscalité de plus en plus inégalitaire, qui rogne le principe de la progressivité de l'impôt et donc du principe de l'égalité des citoyens devant l'Etat. La diminution des recettes aura bien entendu des conséquences sur les dépenses de l'Etat. La stratégie gouvernementale repose sur la diminution de la dépense publique et une croissance suffisamment forte qui permette des rentrées fiscales. La croissance faible (0,3 % au 2<sup>ème</sup> trimestre), les menaces d'un krach boursier montrent que la seule variable d'ajustement risque d'être une nouvelle ponction sur les dépenses publiques.

Le texte sur les heures supplémentaires prévoit pour les salariés une exonération totale des charges sociales et de CSG et ce, quel que soit le niveau de salaire, ainsi qu'une majoration de la rémunération horaire (de 10 à 25%) compensée par une diminution des charges sociales pour les entreprises. Sous prétexte de répondre à la demande d'augmentation des salaires qui s'est clairement manifestée ces derniers mois dans le privé (en laissant à l'entrepreneur le soin de décider des conditions), on casse la tendance historique à la diminution du temps de travail. Alors que la productivité des salariés est déjà une des plus élevées en Europe, ces mesures auront des effets négatifs sur l'emploi dans un pays qui compte en réalité 4 millions de chômeurs.

La loi sur les universités a été condamnée par le SNESup FSU qui a dénoncé, avec les autres organisations syndicales, un texte qui, sous prétexte de renforcer l'autonomie des Universités, institue des mécanismes concurrentiels entre elles, en y

réduisant le contrôle démocratique, à l'opposé d'une logique de service public.

Pour le SNPES FSU, la loi sur la récidive « remet profondément en cause les principes d'une justice des mineurs, humaine et civilisatrice ». A une logique de prévention et de réparation, la loi préfère la répression en prévoyant une aggravation automatique de la peine en cas de récidive. L'ordonnance du 2 février 1945 a été remaniée depuis des années dans le sens d'un renforcement répressif sans amélioration notable : que pourrait-on espérer d'une loi qui remet profondément en cause l'individualisation des peines ?

Avec la loi sur le service minimum dans les transports, les salariés seront sanctionnés s'ils ne se déclarent pas 48h à l'avance ou s'ils rejoignent le mouvement passé ce délai. La mobilisation du 31 juillet a été mieux que symbolique et laisse espérer une réaction de grande ampleur. Elle sera d'autant plus nécessaire que, dans l'enthousiasme, certains ont déjà proposé de l'étendre à la Poste et à l'Education Nationale.

D'autres questions sont sur le feu, comme le nouveau projet de constitution européenne et la réforme de la Constitution. Un syndicat comme le nôtre ne peut se désintéresser de ces débats qui posent la question de la légitimité de la revendication syndicale face à un pouvoir de plus en plus personnalisé (chacun se souvient des déclarations de Copé sur les 85 % de Français approuvant la politique du gouvernement) ou de plus en plus lointain.

## **Dans la Fonction publique et l'Education nationale, la situation est alarmante**

Le chiffre de 22 700 suppressions dont 11 200 pour l'Education nationale serait un coup dramatique pour le service public et l'annonce d'une nouvelle aggravation de la situation des fonctionnaires. La majeure partie des suppressions (8770) concernerait les personnels du second degré - avec une mention spéciale pour les TZR, menacés d'une nouvelle « rationalisation ». A l'échelle académique, rappelons qu'à cette rentrée, ce sont 1000 postes qui ont été supprimés pour 5000 annoncées au plan national. Faut-il craindre 2000 suppressions pour la rentrée 2008 ? D'autant que le ministre de la (mort de la) Fonction Publique rajoute que 24 % de salariés dans le public, c'est

trop ! Y aurait il un « bon » chiffre, ou ne faudrait-il pas plutôt se pencher sur les missions des services publics et les moyens que l'on se donne pour les réaliser ? On notera que parmi les arguments utilisés, la démographie est passée sous silence, et pour cause : les effectifs remontent.

Avant les élections, le président et son ministre se lamentaient sur l'échec scolaire. On connaît aujourd'hui la réponse : réduction de l'emploi qualifié, recrutement de personnels précaires, non formés, pour le suivi des élèves. Il faudra donc s'attendre à des enseignants confrontés non seulement à des classes plus chargées, mais aussi à davantage de classes puisque la seule solution pour le gouvernement consiste à diminuer les horaires disciplinaires des élèves. Le gouvernement, une fois de plus, tente de brouiller les pistes en transformant les postes en heures supplémentaires, ce qui aboutit à des retraites de moyens. Seront revus également à la baisse les recrutements des autres personnels comme les CPE, sans parler des COPsy dont les recrutements sont déjà à un niveau très inférieur. Et pour tous les précaires, c'est une nouvelle année de chômage qui s'annonce.

On peut cependant parier que le discours annoncé du Président aux « professeurs de France » (pas de lettre donc cette année ?) esquivera cette question pour s'appesantir longuement sur la noblesse de nos missions et l'annonce d'un avenir financièrement doré. Comment résoudre la question de la perte de 20 % de pouvoir d'achat ? En faisant des heures sup'... solution préconisée de longue date. Relisons, à ce propos, le rapport Darcos : « Sur le fond, la mission [payer plus] est loin d'être impossible, car le consensus sur le changement existe et parce que des marges de manœuvre et de négociations existent : encore environ 20 000 ETP [équivalents temps plein] de décharges et MAD [mises à disposition] sont récupérables. De même, la population scolaire du 2nd degré a diminué de 15 % en dix ans, ce qui allège certaines charges. Des marges de manœuvre existent aussi sur les grilles horaires, en particulier en lycée, où la France se distingue par l'abondance de son offre d'enseignement. Ces marges de manœuvre seront bien utiles pour financer d'une part la revalorisation liée au « travailler autrement »...

*Annualisation, soutien scolaire, ce ne sont là que deux aspects, mais ils sont emblématiques, du « travailler autrement » qui pourrait être promu par un candidat à l'élection présidentielle. Et c'est dès le début d'un quinquennat qu'il faudrait organiser le débat puis programmer les changements, compte tenu de leur complexité et de leur sensibilité. On peut penser enfin que ce débat permettrait d'aboutir, en échange d'un surcroît de rémunération, à un allongement du temps de travail des professeurs, ce qui toutes choses égales par ailleurs contribuerait à l'objectif de non remplacement partiel des départs en retraites. »*

Le SNES a déjà répondu sur les décharges et les ETP (les formateurs IUFM, par exemple, auront bien compris que l'on parlait d'eux !) et sur la baisse démographique qui serait moins grave s'il n'y avait pas déscolarisation précoce. Les arguments de Darcos ne sont pas sérieux et c'est bien dans la fin du texte qu'il faut trouver le marché que l'on tente de nous mettre en mains.

#### **La rentrée sera donc un moment décisif pour arrêter la machine**

D'une part, nous allons sentir les effets des suppressions de l'an dernier et être confrontés à la question des HS dès septembre. Allons-nous donner le feu vert au gouvernement en acceptant les heures supplémentaires et en montrant qu'il est possible de « travailler plus » avec moins d'enseignants, en lui fournissant ainsi les arguments pour justifier les retraits de l'an dernier et augmenter la charge de travail ? Ou allons-nous nous appuyer sur les textes (pas plus d'une HS obligatoire) et obtenir les moyens nécessaires en montrant notre détermination ? C'est un enjeu majeur, mais ce n'est pas le seul. L'annonce des suppressions entre dans le cadre de la préparation du budget.

**Refuser les HS, c'est montrer au gouvernement qu'il nous trouvera sur son chemin en octobre et novembre lors du vote du budget, sur la question des salaires mais aussi, bien sûr, sur celle des recrutements.**

L'intersyndicale Education de l'académie de Lille, réunie le 24 août, appelle toute la profession à se mobiliser pour créer le mouvement de contestation sociale contre la politique libérale du gouvernement en matière d'éducation. Le premier rendez-vous est fixé, rassemblement près du rectorat (et du lycée Pasteur) suivi d'une manifestation :

**Mercredi 12 septembre à 15h30, Place aux bleuets à Lille.**

Le secrétariat académique invite les sections d'établissement à organiser des **assemblées générales dès la pré-rentrée** pour faire le point :

- sur l'affectation et la ventilation (heures-poste / heures supplémentaires) des moyens rendus consécutivement à l'abrogation du décret Robien, et sur l'effet des nouvelles dérogations à la sectorisation, et débattre de l'action.
- sur les heures supplémentaires, en rappelant aux collègues leurs droits et les menaces pour l'emploi, en premier lieu des précaires mais aussi pour les postes des titulaires. Il est encore possible de refuser les HS, et il faut y inciter les collègues.
- sur les enseignements et les conséquences des décrets Robien. Le rectorat a joué sur les mots pour ne pas rétablir les postes, en prétextant que les heures reprises étaient des heures supplémentaires. C'est oublier un peu vite que la dotation est globale et, qu'à l'arrivée, des postes ont bel et bien été supprimés pour cette raison, y compris dans des disciplines qui n'étaient pas « concernées » ! En effet, le choix de nombreux chefs d'établissement a été de supprimer les postes de collègues partant à la retraite et les conséquences se font sentir dans la discipline concernée, mais aussi pour les autres. Il faut faire le recensement des collègues dont le service est réparti sur plusieurs établissements. Ne pas hésiter à interpeller l'IA ou le rectorat pour obtenir rapidement les moyens nécessaires, de préférence en liaison avec les parents d'élèves.
- sur les conséquences des dérogations à la sectorisation (afflux ou départs d'élèves) en demandant des informations au chef d'établissement.
- sur la situation des sans-papiers, à Lille et dans les établissements.

**La section académique du SNES organise une Assemblée générale des S1 à Lille, le mercredi 12 septembre à 14 h au lycée Pasteur de Lille. Ce sera l'occasion de faire le point sur la situation dans l'académie, les actions à envisager et le calendrier.**

#### **Quelle mouche a piqué le maire de Lens ?**

En fin d'année scolaire dernière, les personnels du collège Michelet de Lens avaient écrit au maire pour s'inquiéter de la suppression d'une aide à l'achat de matériel scolaire pour les élèves extérieurs à la ville, aide maintenue pour les élèves lensois du collège. Dans le contexte de réduction des aides sociales, on comprend le souci exprimé dans un courrier aux propos fort modérés et strictement limités à cette question. La réaction de l'édile fut brutale et, dans sa réponse, il n'hésita pas à rajouter un paragraphe manuscrit pour s'en prendre aux convictions politiques de la secrétaire de S1. Alertée, la section académique s'étonna vigoureusement par courrier et demanda à l'élu des explications, en lui rappelant l'indépendance syndicale et sa perplexité devant des pratiques fort peu démocratiques et tout aussi peu sociales de la part d'un élu se réclamant d'un parti qui se dit attaché à ces valeurs que nous partageons...

Toujours courroucé, notre premier magistrat nous répondit en énumérant l'aide apportée aux élèves à Lens, ce que nul ne conteste, mais sans répondre à la question posée au départ sur les élèves exclus, alors qu'ils sont scolarisés sur leur secteur. Il renouvela d'autre part ses attaques et ses critiques, accusant le SNES d'être « la couverture » d'on ne sait quelle machination et en menaçant même d'en référer au recteur. Pourtant, toujours de sa main, il n'hésite pas à rappeler qu'il a été et reste lui-même syndiqué. Mais ce n'est pas tout, Monsieur le Maire a également répondu aux personnels du collège, qui s'étaient inquiétés auprès de lui de ses attaques contre la secrétaire de S1; ses propos sont clairs: « je confirme ce que je lui ai écrit, savoir que sa démarche en période électorale était bien politique. Qu'elle ait abusé le SNES, c'est au syndicat de l'apprécier ». Il s'agit bel et bien d'une mise en cause directe et quasi diffamatoire de notre camarade, qui plus est d'une tentative de discrédit auprès de ses collègues. Le S3 s'élève contre de tels procédés et réaffirme sa confiance en cette militante, en l'assurant de son soutien. Le SNES est fier de son indépendance que certains élus de la région ont bien du mal à supporter, habitués qu'ils sont à un syndicalisme parfois trop complaisant. Nos collègues ont eu, en l'occurrence, une démarche conforme à nos mandats ; ils ont recherché l'unité au sein de l'établissement ce qui les a conduit à ne pas faire figurer les sigles syndicaux. Leur inquiétude était d'autant plus légitime qu'il leur a fallu se battre pour les fonds sociaux (crédits d'Etat), il y a quelque temps, et cela dans une ville où la situation est difficile.

La section académique avait tenté de calmer le jeu mais devant la violence des propos, elle a décidé de réagir publiquement dans ce bulletin mais aussi sur le site où sera publié l'ensemble des textes, ce qui permettra à chacun d'avoir une idée précise de l'attitude du maire de Lens. Cela nous conforte dans notre grande méfiance vis-à-vis des politiques de décentralisation dont nous avons dit de longue date qu'elles risquaient de favoriser les pressions des petits pouvoirs locaux. Nous appelons l'ensemble des syndiqués de Lens et de sa région à la plus grande vigilance et nous leur demandons de montrer leur solidarité avec les collègues mis en cause.

Michel Devred

# Quel avenir pour la formation des enseignants et des CPE ?

PAR KARINE BOULONNE

**L'IUFM Nord Pas-de-Calais va intégrer l'Université d'Artois au cours de cette année scolaire. C'est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier, et au plus tard le 22 avril 2008. Ce changement de statut va transformer l'IUFM en école intégrée / interne, à l'instar des IUT.**

**Une intégration à l'Université qui se fera sans les stagiaires, sans les personnels des collèges et lycées !**

Depuis quelques années, la réduction du nombre de réunions des instances décisionnelles a rendu difficile le suivi des questions concernant l'IUFM : par exemple, la direction de l'IUFM a volontairement limité à 4 par an le nombre de conseils d'administration, avec un vide presque vertigineux entre le vote du budget en novembre et les discussions sur les contenus de la formation fin mars. Le processus de l'intégration à l'Université n'échappe pas à la règle : dès 2006, le SNES et la FSU ont demandé un groupe de travail sur la question, accepté par la direction, mais sans suites puisque les discussions et les décisions concernant le choix de l'université d'appui ont été très tardives (avril 2007).

Fin juin, les syndicats, et plus particulièrement ceux de la FSU (SNES, SNEP, SNUIPP, SNESUP, SNASUB), ont appris qu'ils étaient écartés en tant que tels du comité de pilotage et des groupes techniques de suivi chargés de préparer l'intégration de l'IUFM.

Seuls seront invités les 31 élus répartis de la façon suivante :

Elus	Conseil d'administration	Conseil scientifique et pédagogique		
		1 <sup>er</sup> degré	LP	2 <sup>nd</sup> degré général (SNES)
Universitaires	4	6		
Formateurs	4	5	2	1(!)
IATOS	2			
Stagiaires	4	3		
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>17</b>		

En réalité, 6 élus sur les 31 manqueront à l'appel en septembre : les représentants des stagiaires sont en effet élus pour un an. En devenant titulaires au 1<sup>er</sup> septembre, ils perdent la qualité qui leur permet de siéger. **Les débats sur l'intégration vont donc se dérouler sans tenir compte de l'avis des « usagers »** ou presque : une de nos élus, inscrite en 1<sup>ère</sup> année, devra assumer seule la représentation de plusieurs milliers de stagiaires et étudiants se destinant aux métiers des premier et second degrés (général et professionnel) ! Elle ne recevra pas de soutien en cours d'année : il n'y aura pas d'élections en 2007 – 2008, intégration oblige.

**L'intégration de l'IUFM devrait donc être de la seule responsabilité du Rectorat, de l'Université d'Artois et de la direction de l'IUFM.**

**Ecarter de fait les organisations les plus représentatives des personnels et des usagers de l'IUFM \*, c'est non seulement un déni de démocratie, c'est aussi se priver de l'expérience acquise par notre organisation depuis la création de l'IUFM, mais aussi et surtout de notre connaissance des professions auxquelles prépare l'IUFM. Quelles en seront les conséquences pour nos futurs collègues ?**

**Il est encore temps de réfléchir à la composition du futur conseil d'école pour que l'IUFM ne soit pas complètement déconnecté de la réalité du terrain.**

*\* si le SNES obtient 52 % des suffrages aux élections professionnelles, il obtient de 70 à 80 % de ceux des stagiaires.*

**Les engagements pris par le président de l'Université d'Artois lors du conseil d'administration du 14 juin 2007 :**

- Respect des biens, des missions et des personnels de l'IUFM (quid des contractuels ?)
- Respect des implantations et des affectations : il n'est pas question, par exemple, de supprimer un centre ou de déplacer la direction.
- Complémentarité et non pas compétition entre les universités de l'académie (droit égal des étudiants d'accéder à la préparation aux concours, quelle que soit l'université d'origine)
- Conduite d'une réflexion sur la création d'un « Master régional éducation »

**Une intégration risquée pour l'Université d'Artois :**

Sur les quatre universités qui s'étaient portées candidates, c'est l'Université d'Artois qui a été choisie en raison de sa pluridisciplinarité, de son implication dans la formation des maîtres et de sa taille moyenne. Ces atouts constitueront sans doute aussi sa faiblesse, avec le risque qu'elle y perde son identité.

Université d'Artois	IUFM
11 000 étudiants	6 700 inscrits (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années)
500 enseignants	350 enseignants

**Des changements considérables vont être apportés à l'évaluation de l'année de stage, conformément au cahier des charges Robien (BO du 4 janvier 2007).**

Sous la houlette de son superviseur, **le stagiaire devra tout au long de l'année réaliser un « portfolio »** aux contours encore flous (« traces analysées et réfléchies d'activités et de tâches choisies et mises en œuvre par les stagiaires ») et qui remplacera le mémoire professionnel. Le stagiaire aura à le soutenir devant un jury de 3 membres, dont le superviseur. Cet entretien

participera de l'avis de l'IUFM sur la validation (ou non) du stagiaire.

Si l'on ajoute un stage en responsabilité plus lourd (8 h / semaine), une formation disciplinaire et professionnelle maintenue au niveau des années précédentes (2 jours par semaine), l'année du stagiaire sera loin d'être de tout repos, d'autant plus qu'elle va être allongée : traditionnellement, la validation avait lieu en mai pour permettre, à notre demande, que l'inspection de contrôle, postérieure à la réunion du 1<sup>er</sup> jury académique et réalisée par les inspecteurs, puisse avoir lieu en présence d'élèves (ce qui n'avait pas toujours été le cas par le passé). **Le Directeur de l'IUFM a annoncé qu'en 2008, la validation serait reculée à la semaine du 4 au 11 juin, et si des inspections s'avéraient nécessaires préalablement à la décision de titulariser les stagiaires, elles le seraient ... à titre préventif !** Si l'on se réfère aux chiffres de cette année (près de 100 inspections suite à la réunion du premier jury), gageons que dans certaines disciplines, la plupart des stagiaires auront la visite de l'IPR !

**Après la validation par l'IUFM, aura lieu la titularisation par le Rectorat (jury académique) désormais subordonnée à un « dossier de compétences » qui doit attester de l'acquisition de dix compétences, dont certaines périphériques (travailler avec les partenaires de l'école) et d'autres, dangereuses pour l'évolution de nos statuts (« maîtriser les disciplines »).** Le dossier de compétences réunira les avis du chef d'établissement, de l'IUFM et celui d'un membre d'un des corps de l'inspection (pouvant ou non résulter d'une inspection « préventive »). A la fin de ce véritable parcours du combattant, le stagiaire sera titularisé, proposé au renouvellement ou refusé définitivement. Les nouveaux titulaires n'en auront pas fini pour autant : pendant deux ans encore, ils devraient être formés par l'IUFM (et peut-être stabilisés pendant cette période dans leur académie de stage, mais ce dispositif, s'il est mis en place, ne le sera pas avant 2009).

**Malgré la volonté manifeste de nous écarter de l'IUFM, le SNES continuera à être présent aux côtés des stagiaires et des formateurs, comme il l'a toujours été, pour défendre une formation initiale exigeante et ambitieuse, ainsi que le respect des personnels, de leurs statuts et de leurs missions.**

# Intra 2007 : la victoire sur Robien confisquée

PAR KARINE BOULONNE

**Le mouvement intra-académique s'est déroulé quelques jours après l'annonce de l'abrogation des décrets Robien, responsables dans l'académie de la suppression de 215 équivalents temps plein (ETP).**

**E**n apprenant la légitime restitution des heures de première chaire et de labo, le SNES de Lille a immédiatement demandé la réunion d'une instance paritaire pour revenir sur des suppressions de postes et des services partagés devenus incompréhensibles. Un dialogue de sourds s'en est suivi avec un rectorat affirmant qu'il ne rendrait que des heures supplémentaires (4308 soit près de 240 ETP, contre 23 heures postes seulement) et quelques moyens provisoires.

L'intersyndicale a manifesté son désaccord en demandant le report des opérations d'affectation, afin de permettre un examen paritaire de la situation et de rétablir sur leur poste des collègues en mesure de carte scolaire. L'administration, représentée, pour la première fois lors des opérations du mouvement intra, par le recteur lui-même, a difficilement concédé ce report, dans un climat tendu. L'argument de la LOLF (loi organique relative aux lois de finance) et du plafond d'emplois a été de nouveau avancé : l'académie de Lille serait déjà en « surconsommation » par rapport au nombre d'emplois qui lui est alloué, les temps partiels et les détachements étant désignés comme problématiques par le rectorat dans ce cadre contraignant.

C'est donc avec plus d'une demi-journée de retard que la formation paritaire mixte s'est tenue, mais, comme dans les autres académies, nous n'avons obtenu qu'un groupe de travail postérieur aux opérations du mouvement. Le compte-rendu de ce groupe de travail est sur le site\*, avec l'appel à refuser les heures supplémentaires dès la rentrée.   
\*(<http://www.lille.snes.edu/spip9/spip.php?article1228>)  
(<http://www.lille.snes.edu/spip9/spip.php?article1227>)

## Une rentrée 2007 à flux tendus

Concernant le mouvement lui-même, nous avons constaté cette année encore qu'il restait des postes vacants en documentation (pas moins de 70 !) en technologie (idem), ainsi qu'en anglais et en mathématiques. Pour cette dernière discipline, la barre

d'entrée dans l'académie était pourtant de 221,3 points, autrement dit inaccessible aux stagiaires IUFM ou aux stagiaires en situation qui n'auraient pas une situation familiale déclarée.

Une nouvelle fois, le mouvement déconcentré imposé contre l'avis du SNES par Claude Allègre en 1999 a montré ses limites. Il devient urgent de rétablir un mouvement national où les mutations se feraient poste par poste, et non pas comme actuellement en évaluant en février les capacités d'accueil des académies. Et cela doit, bien sûr, s'accompagner d'un plan pluriannuel de recrutements !

L'absence de groupe de travail sur les besoins en remplacement des différentes zones préalable aux mutations a conduit à une situation paradoxale : les besoins ayant été mal évalués, des entrants dans l'académie ont été affectés comme titulaires sur zone de remplacement alors que des postes fixes restaient inoccupés. D'autres disciplines n'ont pas ou plus de TZR disponibles à la rentrée et il sera très difficile de satisfaire aux besoins en remplacement. Si les non-titulaires ne sont pas réemployés, les pressions risquent d'être fortes pour que les remplacements se fassent à l'interne.

## Suppressions de postes et reconversion

Les suppressions de postes se sont encore comptées par centaines cette année. Les professeurs concernés par une mesure de carte (MCS) ont 1500 pts pour obtenir le poste le plus proche, sans possibilité de le choisir. Avec la suppression de plus de 5 000 postes dans l'académie ces dernières années, il devient de plus en plus difficile de recaser les collègues ! Le rectorat a considéré qu'au-delà de 50 kms, l'enseignant en MCS serait affecté sur la zone de remplacement correspondant à son ancien poste, l'ancien établissement devenant l'établissement de rattachement (RAD).

Pour des disciplines excédentaires, comme les génies, l'affectation en ZR devient systématique. Nous sommes demandeurs depuis des années, d'une réflexion sur la reconversion pour les enseignants volontaires. Le rectorat a lancé le processus en proposant à quelques collègues de devenir stagiaires 9h (+ formation IUFM) en mathématiques et en technologie; 13 professeurs ont candidaté, 10 ont été reçus, 6 ont été retenus, tous en maths, par les deux corps d'inspection concernés. A suivre !

# Sans papiers : histoire d'un conflit dans la France "d'après"

PAR DIDIER COSTENOBLE

*« A tous ceux qui sont persécutés par les tyrannies et les dictatures, à tous les enfants et les femmes martyrisés dans le monde, pour leur dire que la France sera à leur côté, qu'ils peuvent compter sur elle » Nicolas Sarkozy, le soir de son élection.*

**E**n 2004, après une grève de la faim d'environ 200 sans papiers, la Préfecture de Lille et quatre associations (CSP59, LDH, MRAP et CIMADE) signaient les accords Delarue (du nom du médiateur). Ces accords prévoyaient, outre la régularisation des grévistes de la faim, un plan de régularisation: 60 cas étudiés par mois sur la base de critères objectifs. Ce compromis a fonctionné correctement pendant un an et demi environ.

Mais, depuis plus d'un an, et particulièrement depuis la nomination du préfet Canepa, un proche de Sarkozy qui a dénoncé les accords Delarue lors de sa prise de fonction, **les retards s'accumulent dans l'étude des dossiers des sans papiers qui remplissent les conditions.**

Le 15 mars 2007, les 4 associations signataires demandent à être reçues par le Préfet pour tirer la sonnette d'alarme. Mais il reste sourd.

Le 15 juin, il ordonne l'arrestation de plusieurs dizaines de sans papiers qui occupent pacifiquement un centre d'affaires à Euralille. Cette provocation décide **une soixantaine de sans papiers à entamer une grève de la faim pour réclamer leur régularisation ainsi que l'examen des 533 dossiers en retard.**

Le 25 juillet, ils s'installent à la bourse du Travail comme en 2003 et 2004.

Le 1er août, le Préfet ordonne leur évacuation et les disperse dans plusieurs centres de rétention de France. Le 4 août, ils sont libérés par décision de justice.

L'errance continue et s'amplifie : tour à tour admis aux urgences de différents hôpitaux, ou jetés à la rue. Seul l'hôpital d'Armentières les considérera comme des patients à part entière. Situation intolérable, indigne d'un pays démocratique, difficile à comprendre de la part des autorités préfectorales qui ont justifié l'évacuation de la Bourse du Travail par des raisons de santé!

Le 21 août, le Préfet ordonne la rafle de tous ceux qui sont dehors. Une quarantaine de grévistes, dont la plupart dans un état de faiblesse extrême, se trouvent donc de nouveau internés..

Pendant ce temps, des associations non signataires des accords Delarue et non reconnues par les grévistes concoctent avec le Préfet un "plan de sortie de crise" qui n'assure aucune régularisation (mais juste un examen "bienveillant") et pose comme

préalable l'arrêt de la grève de la faim. Les grévistes refusent malgré les pressions.

Le 13 août, le PCF, le PS, et les Verts demandent le réexamen des cas sur la base des critères des accords Delarue mais le Préfet reste intransigeant. Enfin, le 23 août, à leur demande, la LDH et le MRAP sont reçus. Ils font des propositions (en accord avec le CSP 59) dont notamment l'abandon du préalable de la cessation de la grève de la faim et le retour aux accords Delarue. Alors qu'une possible sortie de crise s'annonçait à l'issue des négociations du 24 et après la libération des sans papiers par décision de justice, **les propositions écrites du Préfet, le 27, sont loin du compte** : pas de mention des accords Delarue et exclusion de nombreux sans papiers. Le 28, les grévistes décident de poursuivre leur mouvement. A l'heure où nous bouclons le bulletin, nous n'en connaissons pas l'issue.

## Deux phénomènes marquent ce mouvement :

D'une part, l'attitude des pouvoirs publics (le Préfet est directement « téléguidé » par le gouvernement et l'Élysée). Tout au long de cette période, **les grévistes ont subi des pressions physiques et morales souvent violentes de la part de la police** : rafles, évacuations sans ménagements, intimidations, insultes.....De nombreux témoins ont rapporté que jamais ils n'avaient vu des hommes diminués physiquement être maltraités à ce point. D'autre part, **la mobilisation n'a jamais faibli**. Il y a toujours des volontaires pour accompagner jour et nuit les grévistes. Tous les jours, depuis le 1er août, des centaines de personnes (jamais moins de 200) manifestent à Lille à 18h00. Beaucoup de militants syndicaux, politiques ou associatifs, mais aussi des citoyen-ne-s moins « habitué-e-s » des manifs, mais décidé-e-s à se mobiliser parce que solidaires de ces femmes, de ces hommes et de leur combat, parce qu' indigné-e-s par l'attitude du Préfet et de la Police.

**Le SNES et la FSU sont présents depuis le début de ce conflit. Ils se sont exprimés à travers plusieurs communiqués dénonçant l'intransigeance des pouvoirs publics, exigeant la régularisation des grévistes ainsi que le respect des accords Delarue. Ils participent à toutes les manifestations de soutien. Le 13 août, Marylène Cahouet, responsable nationale du secteur Droits et Libertés à la FSU, est venue à Lille pour apporter le soutien de la Fédération aux revendications des grévistes. Elle a également exprimé son indignation devant l'attitude du pouvoir.**

## Les menaces d'un pouvoir liberticide

Associations et syndicats, dont le SNES et la FSU, avaient multiplié les alertes et les appels à la vigilance à la veille de cet été. Mais peu d'entre nous auraient pu imaginer jusqu'à quelles extrémités le pouvoir en place pouvait aller dans sa stratégie du bouc émissaire et de criminalisation des sans papiers, parents ou non, enfants scolarisés ou non.

Courant juillet, les arrestations se sont accélérées partout en France. Peu étonnant au vu des chiffres annoncés par Brice Hortefeux pour 2007 : 25000 expulsions et 125000 interpellations à réaliser d'ici fin décembre !

Peu étonnantes alors les circulaires préfectorales recommandant vivement d'augmenter le nombre d'arrestations, y compris en allant au domicile des personnes (avec l'espoir de la circulaire Sarkozy du 13 juin 2006, de nombreux sans papiers étaient connus précisément des services préfectoraux) et dans tous les endroits jugés « sensibles » : bars alternatifs, restaurants, marchés, gares.....Ou celle –dans l'Oise– menaçant les maires organisateurs de parrainages républicains de poursuites judiciaires...

Pas de hasard dans l' "évacuation" des grévistes de la faim de la Bourse du Travail de Lille le 25 juillet, dans la rafle (on ne peut pas appeler ceci autrement!) de tous les sans papiers le 21 août (après 67 jours de grève de la faim!).

Pas de hasard dans le « traitement » qui leur est ensuite infligé : dispersion sur de multiples centres de rétention (Rennes, Bordeaux, Toulouse, Roissy...) ou de multiples hôpitaux pour mieux briser les résistances et les solidarités. Pas de hasard non plus dans les prises de positions de quelques responsables hospitaliers ( bien évidemment contestés par des syndicats de ces mêmes hôpitaux) qui ont voulu opposer « vrais malades » et grévistes sans papiers.

Pas de hasard dans le relais souvent complaisant trouvé par le pouvoir dans les médias.

Pas de hasard non plus dans le jusqu'aboutisme préfectoral, mais bien la volonté d'en finir avec la résistance des sans papiers à Lille et de faire du même coup –fût-ce au prix de l'atteinte à la vie humaine- un exemple.

Pas de hasard enfin dans le drame d'Amiens le 9 août (un enfant tombe du 4<sup>ème</sup> étage en suivant son père sans papier qui fuit devant la police), mais la conséquence d'une politique de traque et de terreur à l'égard d'hommes, de femmes et d'enfants venus en France chercher la liberté, la tolérance ou des conditions de vie moins dramatiques. La conséquence aussi d'une politique de haine de l'Autre, l'Étranger, accusé de tous les maux, du chômage à la menace contre "l'identité nationale."

**Il est grand temps de nous lever toutes et tous ensemble pour arrêter cet engrenage et faire valoir les valeurs de la démocratie. Au-delà des sans papiers, ce sont les droits et libertés de toutes et tous qui sont menacés.**

Catherine PIECUCH

**IUFM**

Affectation des stagiaires  
2<sup>ème</sup> année

**467 stagiaires IUFM sont attendus à la rentrée, contre 476 l'an dernier. Ils seront les premiers à subir un stage en responsabilité alourdi qui aura permis au ministère d'économiser quelques 50 postes dans l'académie (de 4 - 6 h, ils passent en effet à un stage de 6 - 8 h).**

**Les militants de la section académique les accueilleront dans quatre centres IUFM, lors de la rentrée le 4 septembre, à 8 h 30. Des permanences seront tenues régulièrement toute l'année dans les principaux centres pour informer nos jeunes collègues sur leur formation, les nouvelles modalités de validation, ainsi que sur leurs statuts et leurs métiers.**

**Mais ce sont les sections d'établissement qui auront le rôle le plus important à tenir dans l'accueil de ces jeunes enseignants et CPE : nous comptons sur les secrétaires de S1 et sur les syndiqués pour favoriser leur syndicalisation (36.8 % en 2006 - 2007) et leur entrée dans le métier.**

**Karine Boulonne**

## PERSONNELS DE SURVEILLANCE

### Les temps sont durs

Rentables, dociles et licenciés à merci, voilà le profil rêvé des personnels de surveillance pour notre administration !

Les assistants d'éducation, dont le statut est plus précaire encore que celui des MI-SE, ont connu une fin d'année difficile. Certains d'entre eux se sont vus refuser le renouvellement de leur contrat. Rappelons que si tout nouveau contrat de recrutement d'un assistant d'éducation passe par un vote au CA, le renouvellement du contrat ne dépend que du chef d'établissement qui n'a même pas l'obligation de justifier sa décision.

Rien n'empêche donc certains chefs d'établissement de choisir parmi leurs connaissances puisque l'embauche est locale ou de puiser dans le vivier bien fourni des candidats potentiels pour trouver « la perle rare », quitte à mettre en place un turnover infernal. La situation difficile des personnels concernés, en particulier quand il s'agit d'étudiants qui mènent de front travail et scolarité, n'est bien

souvent pas prise en compte, et les représentants des personnels ont parfois été contraints de rappeler ces évidences lors des Conseils d'administration de fin d'année.

La fin de l'année a aussi été marquée par l'annonce du non renouvellement de la moitié des Emplois Vie Scolaire arrivés en fin de contrat dans le Secondaire. Qu'en est-il du devenir de ces salariés employés via des contrats particulièrement précaires (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi ou Contrat d'Avenir) ?

### Agir dès la rentrée

Le mois de septembre est la période de l'année la plus délicate pour l'ensemble de ces personnels ; elle correspond à la période d'essai pour tous les nouveaux contrats. Un nouveau contrat d'assistant d'éducation doit être présenté et voté au Conseil d'administration avant tout recrutement ; le contrat type proposé par l'académie peut être modifié puisqu'il s'agit d'un recrutement local, à condition de ne pas porter atteinte aux droits des personnels définis par les textes réglementaires. Le CA de l'établissement peut donc proposer et voter des améliorations du contrat soumis par le chef d'établissement (voir article sur le site académique du SNES).

Pour ceux dont le contrat est prolongé, il n'y a pas de nouvelle période d'essai.

Quelles sont nos possibilités d'action à la rentrée ?

- Prendre contact avec les personnels de surveillance, leur diffuser le matériel du SNES et débattre avec eux des enjeux de la syndicalisation.

- Etre attentif au contenu et à l'application des contrats ainsi qu'à la période d'essai. (Ne pas oublier que l'on peut faire voter des avenants aux contrats lors des CA)

- Les impliquer dans la vie militante, les associer à la composition de la liste SNES au CA.

La précarité et le renouvellement rapide de ces personnels ne favorisent pas toujours les contacts avec les représentants syndicaux de l'établissement.

Pour établir le bilan de la rentrée dans nos établissements, si utile pour l'action du SNES au niveau académique, n'oublions pas de les contacter et d'interroger l'administration sur le renouvellement ou non des assistants d'éducation et des emplois de vie scolaire.

**Agnès Huret, Karine Van Wynendaele,  
Florence Merceille**

**NON-TITULAIRES**

Encore une rentrée difficile

**Pour la neuvième année consécutive, les très nombreuses suppressions de postes ont pour conséquence le chômage de beaucoup de non-titulaires.**

**L'attitude du rectorat et du ministère ne change pas non plus : cette année, 488 collègues devaient obtenir un CDI et l'administration n'a pas encore communiqué le bilan aux organisations syndicales; les remplacements ne sont toujours pas assurés par des contractuels mais par des vacataires, sauf si le rectorat ne peut faire autrement; enfin et surtout, l'administration ne se préoccupe pas des collègues qui ont enseigné plusieurs années et qui se retrouvent au chômage et, pour un certain nombre d'entre eux, en fin de droits. Rien n'est fait pour eux : pas de suivi, la diminution des postes aux concours internes et des formations à ceux-ci. Aucun plan de titularisation n'est en vue. L'Etat**

**se comporte comme un patron voyou !**

**Sur un point cependant, le Rectorat a dû faire machine arrière. L'an dernier, il avait mis au chômage les contractuels en documentation alors même que 50 postes restaient à pourvoir. Etaient nommés comme documentalistes des TZR d'autres disciplines au mépris des élèves et de ces personnels. Plusieurs TZR ont résisté (cf l'article sur le site). En juin, le rectorat envoyait un courrier aux contractuels leur annonçant une nomination probable fin août. Il convient, bien évidemment d'être vigilant. Il est important que les collègues contractuels documentalistes nous fassent connaître leur situation à la rentrée.**

**Une Assemblée générale des non titulaires sera organisée prochainement pour examiner collectivement la situation dans l'académie et envisager les actions à mener.**

**Didier Costenoble**

### RESF : mobilisation dans le Pas-de-Calais

Le mardi 26 juin, RESF Arras/Lens organisait une conférence de presse à l'Hôtel de Ville de Liévin, avec l'appui des élus de Liévin, dans le but de créer un comité de soutien à deux jeunes élèves sans papiers. Il s'agissait tout d'abord de Tong Yao Xu arrivée de Chine en février 2002. Elève du lycée Darras de Liévin, inscrite en terminale STG pour l'année 2007-2008, elle aura 18 ans le 1er novembre 2007. Le jour de la conférence, elle passait son bac français et elle apprenait que sa tante, avec qui elle vit, obtenait la délégation d'autorité parentale. Normalement, elle aura de droit une carte de séjour portant mention vie privée et familiale. Nous l'accompagnerons dans ses prochaines démarches. Nous soutenions ensuite Abouhar Mohamoud, un jeune somalien de 19 ans arrivé en France en décembre 2004. Il est scolarisé au LP Robespierre de Lens et logé dans un foyer dépendant du Conseil Général. Depuis quelques mois, les autorités l'avaient invité à quitter le territoire français. Ses professeurs nous ont alertés. Son cas semblait désespéré : une décision du T.A. entérinait celle du Préfet. Mais sa détermination, de multiples pétitions, les interventions de trois députés ont amené le préfet à revenir sur sa décision et à lui attribuer une carte de séjour « vie privée et familiale » le 12 juillet. Cependant, pour obtenir cette carte, il lui faut un passeport qu'il n'a pas et il n'y a plus d'ambassade de Somalie en France. En ce moment, nous essayons de régler ce dernier problème afin de régulariser sa situation et lui permettre de faire une rentrée sereine.

Ces deux situations ont permis de mobiliser très rapidement des militants dans le bassin minier et laissent ainsi espérer qu'une lutte victorieuse est possible malgré le poids des lois iniques et le zèle de certains fonctionnaires.

Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour Tong Yao et Abouhar.

**Hubert Sauvage,  
responsable SNES du bassin de Len-Liévin, pour RESF Arras/Lens**

## Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

### Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE  
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax: 03 20 06 77 49  
e-mail : s3lil@snes.edu  
Site internet : <http://www.lille.snes.edu>

### Siège du S2 Nord : Siège du S3.

### Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés, rue A. Briand,  
62000 - ARRAS - tél./fax : 03 21 71 27 03

### S3 :

Secrétaire académique : Michel DEVRED.  
Secrétaires adjoints : Georges BOUCHART,  
Christian CHAMPIRÉ, Karine BOULONNE.  
Trésoriers: Nicole COURSELLE, Françoise MORTIER.

### S2 Nord :

Co-secrétaires: Arlette DESPRETZ, Magali LAUMENERCH, Philippe LESTANG.  
Secrétaires adjoints: Maryline BRACQ, Eric DELANGUE, Jean-Luc FRANCHOMME, Gilles SURPLIE.

### S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire: Jean-François CAREMEL.  
Secrétaires adjoints : Georges BOUCHART,  
Christian CHAMPIRÉ, Catherine PIECUCU,  
Thierry QUETU.  
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

### A qui écrire ?

\* Pour toute affaire personnelle concernant votre catégorie :

A.e. : Nicole COURSELLE.  
Agrégé : Noëlle CÉLÉRIER.  
Assistants d'éducation: Agnès HURET, Karine VAN WYNENDAELE.  
Certifiés : Christian CHAMPIRÉ, KARINE BOULONNE.  
C.o.Psy. ou D.c.i.o. : Jean-Marc CHÂTELET (C.i.o. Arras).  
C.p.e. : Guy CARPENTIER.  
Documentaliste : Karine BOULONNE  
M.a., contractuel, vacataire: Didier COSTENOBLE.  
M.i.-S.e. : Pascal BRICOUT.  
P.e.g.c. : Gérard ANSEL.  
Retraité: Daniel ROGER.

Stagiaire: Karine BOULONNE.  
T.z.r. : Clothilde DOZIER.

\* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention au Rectorat (excepté pour les Co.psy, les M.i.-S.e. et les stagiaires d'I.u.f.m.): Christian CHAMPIRÉ et Karine BOULONNE.

**Problèmes médicaux:** Karine VAN WYNENDAELE.

\* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention auprès des inspections académiques :

- Pour le Nord : Arlette DESPRETZ.  
- Pour le Pas-de-Calais: Jean-François CAREMEL.

### Secteurs

- **Emploi:** Karine BOULONNE, Christian CHAMPIRÉ, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Clothilde DOZIER, Karine VAN WYNENDAELE.

- **Surveillance et missions associées:** Karine VAN WYNENDAELE, Agnès HURET, Pascal BRICOUT.

- **Droits et libertés:** Didier COSTENOBLE, Catherine PIECUCU, Philippe LESTANG.

- **Formation continue:** Michel DEVRED.

- **Entrée dans le métier :** Karine BOULONNE, Michel DEVRED, Clothilde DOZIER, Florence MERCEILLE.

- **Précarité:** Didier COSTENOBLE, Agnès HURET, Karine VAN WYNENDAELE.

- **Rémunérations** (retard de paiement, indemnités...): Pierre-François GALLOT.

- **Carrière** (reclassement, service): Nicole COURSELLE

- **Retraites:** Karine VAN WYNENDAELE.

- **Vie des établissements:** Magali LAUMENERCH (collèges 59), Jean-François CAREMEL (collèges 62), Michel DEVRED (lycées).

- **Secteur collèges:** Magali LAUMENERCH, Jean-François CAREMEL, Arlette DESPRETZ, Eric DELANGUE, Agnès HURET, Clothilde DOZIER, Philippe LESTANG.

- **Secteur lycées:** Noëlle CÉLÉRIER, Michel DEVRED, Georges BOUCHART, Romain GENY, Gilles SURPLIE, Catherine PIECUCU, Odile DEVERNE, Francis LECHER, Vincent PERLOT, Michaël COLIN.

- **Technique, formation continue des adultes, hygiène et sécurité:** Thierry QUETU, Francis LECHER, Philippe GAUDRY.

- **Formation syndicale :** Magali LAUMENERCH, Karine BOULONNE, Romain GENY.

- **Publications:** Odile DEVERNE, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Marc ROUMAZEILLE, Samuel DUMOULIN.

- **Informatique:** Frédéric HOCHART, Boris DUQUESNE, Francis LECHER.

**Pour tout courrier personnel, n'oubliez pas de rappeler votre catégorie, votre discipline et votre établissement.**

### Ils partent à la retraite.

Saluons en premier lieu **Anne-Marie Gaydier** et **Daniel Konczak** qui, tous deux, ont été commissaires paritaires. Anne-Marie, agrégée de lettres a enseigné au lycée de Lambersart où elle a animé la section syndicale. Aussi rigoureuse que décidée, elle a donné beaucoup de son temps pour défendre ses collègues et les représenter aussi bien dans son établissement que dans ses tâches de commissaire paritaire. On peut en dire autant de Daniel qui enseignait la technologie à Hénin Beaumont. Nous garderons le souvenir de sa grande gentillesse qui ne l'empêchait pas, bien au contraire, de défendre avec opiniâtreté les collègues lors des CAPA. Toujours de bon conseil et prêt à rendre service aux nouveaux, Daniel reste un modèle d'une réussite sociale et professionnelle qui s'est bâtie dans le souvenir et la fierté de ses origines. DOWIDZENIA !

Avec **Michel Olive** et **Yves Pannequin**, ce sont deux fortes personnalités qui quittent le S3 en tant qu'actifs.

Son militantisme a poussé Yves à accepter les responsabilités qui lui étaient confiées dans le Nord. Il fut donc secrétaire départemental adjoint, puis responsable départemental de la FSU. C'est un camarade qui sait parler haut et fort, respectueux des décisions collectives mais ne renonçant jamais à défendre son point de vue quand il l'estimait nécessaire. Mais chacun sait que les choses importantes se passaient d'abord à Dunkerque où son activité syndicale a été et reste constante. Animateur de la MJC, passionné de cinéma et de jazz, il y a organisé de nombreuses réunions qui ont largement contribué à faire vivre ce particularisme dunkerquois qui se manifestait par exemple par des manifestations unitaires locales les jours de grève avant de prendre le bus pour Lille !

Il n'est pas facile enfin de parler de Michel en quelques lignes. Nous souhaitons tous lui dire notre affection et le remercier d'avoir si souvent accepté d'abandonner sa chère Julie et son jardin pour nous faire profiter de son calme, de sa bonne humeur rarement altérée et de son immense compétence. Très nombreux sont les collègues qui savent combien il est efficace face à l'administration, se battant sans cesse pour améliorer des situations ou réparer des injustices. Depuis quelques années, il avait abandonné les responsabilités de secrétaire départemental, tout en continuant à tenir des permanences et à assumer la charge de commissaire paritaire. Mais il l'a fait en prenant soin de former non seulement ceux et celles qui ont pris la suite, mais aussi tous ceux qui ont travaillé avec lui. Pas de nostalgie cependant, car les pâtisseries du mardi sauront faire revenir cette fine gueule. Mais chut ! Il est au régime.

Michel Devred

### Les permanences :

#### • Pour tous :

- Lundi, mardi, vendredi : de 14h30 à 18h ;  
- Mercredi : de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h ;

#### • Permanences particulières :

(aux horaires ci-dessus, sauf CPE)

**Carrières et rémunérations:** le mercredi matin,

**A.e. :** le mercredi matin,

**Agrégé :** le mardi,

**Assistant d'éducation :** le vendredi,

**C.e.-C.p.e. :** le jeudi matin de 10 h à 12 h,

**Certifié :** le lundi,

**I.u.f.m. :** le lundi,

**M.a., contractuels, vacataires :** le lundi,

**M.i.-S.e. :** le vendredi,

**P.e.g.c. :** le mardi,

**T.z.r. :** le mercredi après-midi.

Le S2 Nord et Pas-de-Calais tient une permanence au siège du S3 le mardi de 14h30 à 18 h.

Le S2 Pas-de-Calais tient une permanence au siège le mercredi de 9h à 11h30.